

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 27 Janvier 2009

Les Conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le Mardi 27 Janvier 2009 à 18h30 sous la présidence de Monsieur BLANC Thierry, Maire

Présents : Mrs Mmes BLANC BATAILLE CHORON DUPUIS -RABION PEIFFER
LICOIS BATTAGLIA GROUBACH

~~Absents Mrs BATTAGLIA GROUBACH~~ *Cadiou Pullet Notie*

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil municipal , la séance est ouverte

GREVE

Une grève générale est prévue pour le 29 Janvier 2009. Le personnel communal hormis Mmes Marceron et Labeylie a prévenu qu'il fera grève ce jour là. La liste établie pour assurer le droit d'accueil institué depuis la rentrée scolaire basée sur le personnel communal ne fonctionnera pas. Madame Bataille assurera avec le Monsieur le Maire ce service. Monsieur Licois se propose si besoin est.

MANIFESTATION

Le groupe Lachaize Guillo a été retenu dans le cadre des scènes d'été de la Gironde pour un concert à l'Eglise le 13 Juillet 2009. Le coût de ce spectacle de 1700 € est pris en charge pour moitié par le Conseil Général. 850 € restent donc à la charge de la commune ainsi que la SACEM. La commission d'animation organisera cette journée. Le foyer municipal est retenu pour cette date.

URBANISME

Monsieur Denechau qui a eu déjà deux réponses négatives pour la sortie de son terrain au lieu dit le Planton à Branne sur le chemin communal de Cabara a passé un sous-seing pour la vente de ce terrain. Mme Dauguet acheteur potentiel s'est à nouveau rapprochée de la Mairie pour renouveler cette demande. Le Conseil Municipal réitère son avis défavorable(secteur non constructible, chemin communal non entretenu.)

PLU

Monsieur le Maire explique à ses collègues l'erreur faite par le commissaire enquêteur sur les dates de l'enquête publique ce qui oblige des nouvelles parutions dans les journaux pour les nouvelles dates(coût environs 1 000€). Monsieur Choron demande à ce que Monsieur Berthomet soit mis devant ses responsabilités.

REGLEMENTATION VITESSE

Le Conseil Général a répondu négativement à la demande du Maire en date du 16 Octobre 2008 pour la limitation de la vitesse à 70km/h au lieu-dit jalet argant les problèmes de

visibilité des deux lotissements. Si cet espace est inclus dans une agglomération le Maire seul peut prendre un arrêté de réglementation de la vitesse et incidemment l'entretien.
Monsieur Mur, conseiller général, sera interrogé à ce sujet.

TRAVAUX

Le Conseil Municipal prévoit les travaux suivants

Réfection de la toiture du foyer(buvette, wc cuisine) Remplacement ou non des vélux

Sono portative

Colombarium

Présentation des enveloppes de la Mairie avec photo